



SAINT-VINCENT-DE-REINS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mars 2024 à 20 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent-de-Reins s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil 25 rue Centrale – 69240 Saint-Vincent-de-Reins sous la présidence de Monsieur Jean-François TERRIER, Maire.

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15 En exercice : 13 – 2 démissionnaires

Qui ont pris part à la délibération : 12

Absents : 2

Date de la convocation : 4 mars 2024

Affichage de la convocation : 4 mars 2024

Etaient présents : Jean-François TERRIER, Pierre CASSEVILLE, Nicolas LEMEUNIER, Laure-Marthe ESTOURNET-THIBAUT, Nathalie PHILIPPE, Laurent NONY, Emilie GUILLAUME, Nicolas COUTURIER, Rémi CATHELAND, Quentin HUYGHE, Jean-Yves DURNERIN

Absents excusés : Solange FORAY, Jean-Pierre PARTHIOT

Procurations : Jean-Pierre PARTHIOT (pouvoir à Mr TERRIER)

Secrétaire de séance : Laure-Marthe ESTOURNET-THIBAUT

Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Rapport sur Délégation du Conseil Municipal au Maire – Devis signés

- Devis de Signaux Girod pour l'acquisition de panneaux de signalisation d'un montant de 220.25 € TTC.
- Devis de Eurl Bresse Fournitures pour l'acquisition de 3 bacs de rétention suite à la visite du CDG (prévention sécurité du travail) d'un montant de 552.72 € TTC.
- Devis de Noxea Formation pour la formation nacelle de l'agent de voirie d'un montant de 143.04 € TTC.

DIA

Nous avons reçu 1 DIA concernant une vente d'immeuble situés en zone U :

- Vente immeuble Burnichon situé 11 Le Grand Chemin et cadastré AO 240-242

Le Conseil ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption sur ce bien.

Comptabilité

Délibération comptabilité avant vote du budget

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la délibération n° CNE 2024-002 du 12 janvier 2024 n'a pas lieu d'être. En effet, après vérification du budget, la commune n'a pas l'utilité d'intégrer au budget 2024, les sommes annoncées sur celle-ci.

Afin que le Budget Primitif 2024 soit le plus sincère possible, Monsieur le Maire propose, en conséquence, le retrait de la délibération n° CNE 2024-002.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide le retrait de la délibération n° CNE 2024-002 portant sur les dépenses nouvelles d'investissement 2024.

Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les orientations budgétaires ont été transmises le mardi 5 mars par voie électronique à tous les élus. Il demande si tous les membres du Conseil Municipal ont reçu ces documents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a confirmé avoir reçu ces documents.

Subvention DETR 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 12 janvier 2024, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation du projet de rénovation de la toiture de l'église estimé à 91 150 € HT soit 109 380 € TTC, ainsi que le plan de financement et autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les montants inscrits sur le plan de financement sont erronés et qu'il convient de modifier la délibération en rectifiant le plan de financement actuel pour un montant de 91 149,23 € HT.

Monsieur le Maire propose de rectifier le plan de financement comme suit :

- subvention DETR	:	54 689,00 €
- subvention Département (appel à projet)	:	18 229,00 €
- Auto-financement	:	18 231,23 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le nouveau plan de financement exposé.

COR – Groupement de Commandes Signalisation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU les dispositions du Code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 concernant la constitution des groupements de commandes ;

CONSIDERANT le souhait de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et de certaines de ses communes membres de constituer un groupement de commandes relatif à l'achat de panneaux et outils de signalisation verticale ;

CONSIDERANT qu'il est envisagé de passer un contrat sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, coordonnateur de ce groupement, organisera, conformément aux règles applicables aux marchés publics, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à l'attribution du marché ;

CONSIDERANT que chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne ;

CONSIDERANT que les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans une convention constitutive ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- 1) APPROUVE le principe de la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'achat de panneaux et outils de signalisation verticale avec la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et certaines communes membres de cette intercommunalité ;
- 2) DECIDE d'adhérer au groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toutes les pièces qui s'y rapportent ;
- 3) DECIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour l'exécution de la convention de groupement de commandes ;
- 4) CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Immeuble communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une partie de la toiture (toit plat) de l'immeuble de la Salle Polyvalente au niveau du hall d'entrée présente des fuites.

L'entreprise CIMALTO située à Amplepuis est intervenue en urgence pour diagnostiquer le problème. Il s'avère que la membrane de la toiture présente plusieurs impacts ce qui laisse l'eau s'infiltrer qui provoque les fuites dans le bâtiment.

La mise en place de pastilles de réparation est nécessaire pour arrêter ces fuites, l'entreprise nous a fait parvenir un devis pour la mise en place de 50 pastilles d'un montant de 1 790 € HT soit 2 148 € TTC.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés le devis de l'entreprise CIMALTO pour un montant de 1 790 € HT soit 2 148 € TTC.

Voirie

Elagage arbres

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les 12 platanes situés au Caveau sont à élaguer cette année ainsi que le tilleul situé sous l'immeuble du Mât Azalée.

Un devis de l'entreprise Fougerard Cyril a été reçu pour un montant de 1 160 € HT soit 1 392 € TTC avec mise à disposition de l'agent de voirie pour le broyage des déchets végétaux.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés le devis de l'entreprise FOUGERARD Cyril pour un montant de 1 160 € HT soit 1 392 € TTC.

Panneaux Signalisation chemins communaux

Plusieurs signalements ont été fait en mairie concernant les camions (poids lourds) qui s'engagent dans des chemins ruraux (en suivant leur GPS) dont ces chemins ne sont plus carrossables à une certaine distance et ceux-ci se retrouvent coincés car bien souvent ils ne peuvent pas faire demi-tour ou de ce fait empiètent sur des propriétés privées et causent des dégâts sans pour autant laisser d'adresse.

Monsieur le Maire propose d'installer des panneaux de signalisation à l'entrée de ces chemins.

Liste des chemins déjà recensés :

- chemin des Marciaux
- chemin Sous le Bois
- chemin de Montoud
- chemin de Château Gaillard

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si d'autres chemins sont concernés et quels panneaux installer pour remédier à ce problème.

Le Conseil Municipal propose de rajouter le « chemin du cimetière » aux chemins déjà recensés et propose l'inscription suivante sur les panneaux « Chemin non carrossable à **** mètres ».

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la commande.

Tour du Beaujolais

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune sera commune de départ de ce tour le vendredi 7 juin 2024.

Une rencontre a eu lieu ce matin avec les organisateurs afin de commencer à préparer l'évènement. Il rappelle que les coureurs passeront 2 fois dans le centre du village (départ de la course – pendant la course).

Le Conseil Municipal accepte la dépense de 2 000 € qui sera prélevée au compte 623 du Budget Primitif 2024 qui correspond à 50 % du coût demandé pour prétendre recevoir le tour comme commune de départ. L'autre moitié de la dépense est prise en charge par la COR.

Compte rendu des Commissions

- Commission bâtiments : nous avons reçu en mairie 2 dédites de logements (logement au-dessus de la mairie et 1 studio au-dessus de la bibliothèque). Après le départ des locataires, des rafraichissements seront à prévoir ainsi que le diagnostic immobilier avant de pouvoir relouer ces logements.

- Commission voirie : un nouveau chef de service est arrivé à la COR concernant le service voirie, il s'agit de Monsieur Yvan GILARDON. Nous prendrons contact avec lui concernant les travaux de voirie communautaires pour l'année 2024.
- Commission fêtes – sociétés – associations – sports : ouverture de la pêche le 13/03 avec casse-croûte possible à l'étang des Filatures – théâtre organisé par le Comité des Fêtes le 17/03 à 15 h - journée boudins des classes en 4 qui aura lieu le 23/03 – le printemps des poètes organisé par le club d'écriture le lundi 08/04 à 18 h.
- Commission Bulletin municipal : le résultat du bulletin 2023 est positif – pour le bulletin 2024 un reportage sur Marie-Claude LACHAIZE sera réalisé.
- Culture – Histoire – Patrimoine : le Mémorial de Thel interviendra à l'école le 19/03 – la cérémonie du 80^e anniversaire aura lieu le 05/05.
- CME : la prochaine rencontre aura lieu le 16 mars pour une journée bricolage.
- Cimetière : procédure d'abandon - la seconde constatation de l'état d'abandon aura lieu le 22/03 à 9 h 30 sur place. La liste des concessions concernées est affichée à l'entrée du cimetière.

Questions diverses

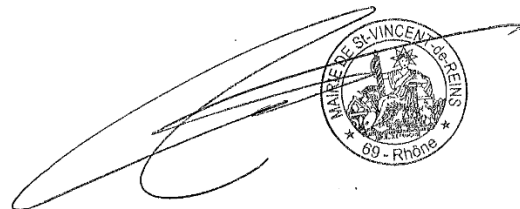
- Remerciement décès Mme LACHAIZE Marie-Claude ;
- Passage de la randonnée « La Ronde des Sapins » le 16 mars 2024 – 5^e randonnée moto verte ;
- Passage du Rallye de Charbonnière le samedi 20 avril 2024 au lieu-dit Magny lors de la spéciale Grandris – St Nizier ;
- Passage du Rallye Charbonnière les Bains Classic le samedi 23 mars 2024 ;
- Passage de la randonnée historique des Beaujolais le samedi 6 avril 2024 entre 16h40 et 17h25 ;
- Passage du Cross triathlon du lac des sapins pour le parcours cycliste qui aura lieu le 15 juin 2024 ;
- Orange – installation d'une nouvelle antenne déploiement mobile aux Filatures ;
- Validation des dates des prochains conseils municipaux – 22 mars et 17 mai

Fait à SAINT-VINCENT-DE-REINS

Le 22 mars 2024



Jean-François TERRIER,
Maire.



Affiché le 23 mars 2024